

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 23 novembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS – Bruno BLAIN (suppléant) – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX – Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 23

Éric RICHARD - Sébastien ROUSTAN - Sylvie GARNERO - Christian THIRIOT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Monique BALDUCHI - Mathieu ANDRE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Muriel BREDY - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 18

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - Gines ACHAT a donné pouvoir à Martial BONNEFOY – Juliette HAÏM a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Pascale ROCHAS a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Serge ROUX a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

ZAE

211-2022 Demande d'acquisition de l'espace d'activités CANO par EPORA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°162-2021 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 autorisant la signature d'une convention de veille et de stratégie foncière tripartite liant la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) et la Commune de Buis-les-Baronnies à l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;

Considérant qu'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant que la CCBDP a mobilisé EPORA pour se porter acquéreur des parcelles situées à Buis-les-Baronnies : AO98, AO99, AO101, AO103, AO108, AO117, AO120, AO133, AO135, AO136, AO137, AO138, AO139, AO140, AO150, AO151, AO152, AO153, appartenant aux consorts CANO / SCI Océane.

Considérant que la négociation engagée avec les propriétaires consorts CANO / SCI Océane a abouti à l'émission d'une offre à hauteur de 1 000 000 € et qu'elle a été acceptée par ces derniers.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 50

CONTRE : 15

ABSTENTION : 13

DE VALIDER les termes de la convention opérationnelle ci-jointe ;

DE DEMANDER à EPORA, de faire l'acquisition, pour un montant de 1 000 000 € HT, des parcelles situées à Buis-les-Baronnies AO98, AO99, AO101, AO103, AO108, AO117, AO120, AO133, AO135, AO136, AO137, AO138, AO139, AO140, AO150, AO151, AO152, AO153, appartenant aux consorts CANO / SCI Océane ;

DE VALIDER le rachat de l'usufruit du bien pour un montant de 50 000 € ;

DE POSITIONNER la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale comme garante du rachat du bien au terme du portage foncier assuré par EPORA ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention opérationnelle liant la Communauté de communes à EPORA et à signer l'ensemble des documents correspondant à cette transaction.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 08/12/2022

Mise en ligne le : 08/12/2022

Ampliation à : EPORA